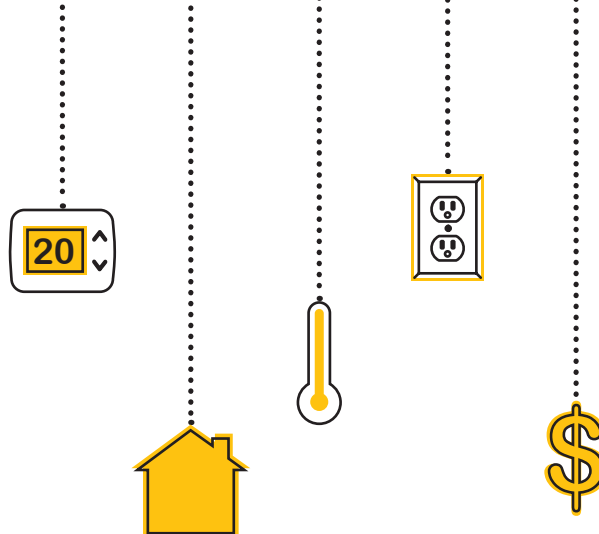


Soyons écoénergétiques : chaque geste compte!

La transition énergétique du Québec, c'est l'affaire de tous. La multiplication de toutes nos actions promet des résultats impressionnants à l'échelle de la collectivité :

- › Profitez de nos conseils en efficacité énergétique.
- › Découvrez les programmes d'aide financière qui sont à votre disposition.
- › Explorez une foule de contenus vous permettant de mieux saisir toute l'importance de la transition énergétique pour le Québec.

Découvrez comment jouer un rôle au
Québec.ca/Transition-énergétique



Améliorez l'efficacité énergétique de votre habitation!

Québec.ca/Chauffez-vert
1 866 266-0008



Le cadre normatif ainsi que le guide du participant du programme,
disponibles sur le site Québec.ca/Chauffez-vert prévalent sur ce dépliant.

Plan pour une
économie
verte



CHAUFFEZ
VERT



Remplacez votre système de chauffage

par un autre alimenté par
une énergie renouvelable



/Chauffez vert

De l'aide financière pour remplacer, par un système¹ alimenté exclusivement par une énergie renouvelable admissible² :

- › un système de chauffage au mazout ou au propane;
- › un chauffe-eau au mazout ou au propane.

Estimez vos économies!

Vous aimeriez estimer vos économies à venir et la rapidité avec laquelle votre investissement sera rentabilisé? Utilisez notre calculateur d'économies, disponible sur Quebec.ca/Chauffez-vert, pour la conversion d'un système de chauffage.

Conditions d'admissibilité³

Propriétaires (particuliers ou entreprises) d'habitations ou d'immeubles résidentiels :

- › Maison unifamiliale (individuelle, jumelée, en rangée ou maison mobile)
- › Duplex et triplex
- › Immeuble résidentiel à logements multiples

Un propriétaire peut faire une demande pour chacune des habitations dont il est propriétaire. Pour être admissibles, tous les bâtiments doivent avoir au plus trois étages et une superficie maximale de 600 m².

Avant de commencer vos travaux, assurez-vous de respecter :

- › les conditions d'admissibilité du programme;
- › le délai maximal pour soumettre une demande d'aide financière.

Étapes à suivre

- 1/ Avant de réaliser les travaux, assurez-vous de respecter l'ensemble des conditions d'admissibilité du programme.
- 2/ Une fois les travaux réalisés, rassemblez les pièces justificatives requises pour l'inscription.
- 3/ Remplissez le formulaire en ligne en incluant les pièces justificatives.
- 4/ La demande d'inscription est analysée par les responsables du programme. Une confirmation de l'admissibilité à l'aide financière est ensuite envoyée par courriel ou téléphone aux participants.
- 5/ Si vous êtes admissible, suivez les instructions reçues pour finaliser votre inscription.
- 6/ Une fois le dossier complété, un chèque sera envoyé par la poste.

Avantages

- › Aide financière
- › Économies annuelles sur la facture d'énergie
- › Habitation plus facile à assurer
- › Aucun remplissage de réservoir à planifier
- › Amélioration écoénergétique récurrente et à long terme

Quebec.ca/Chauffez-vert

1. Les travaux doivent mener au démantèlement et au retrait complet du réservoir et de l'appareil de chauffage qui utilisent un combustible.
2. Une combinaison d'énergies renouvelables est admissible : hydroélectricité, géothermie, biomasse forestière, bois, éolien, solaire.

3. D'autres conditions s'appliquent.

